



N° 2023-S006

**DELEGATION de fonction du Maire à
Madame Betty PILARCZYK, Conseillère municipale**

La Maire de la Commune de FRENEUSE (Yvelines),

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-18 et L.2122-19 ;

Vu la démission de Madame Florence DUFOIX de son poste de deuxième adjointe au Maire, et de conseillère municipale, en date du 06 avril 2023 ;

Vu l'élection de Madame Betty PILARCZYK, en qualité de Conseillère Municipale en date du 28 juin 2020 ;

Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Madame Betty PILARCZYK ;

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Betty PILARCZYK , Conseillère Municipale est déléguée pour les questions relatives aux affaires scolaires, enfance et jeunesse et communication à compter du 17 avril 2023.

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

Fait à Freneuse, le 17 avril 2023

La Maire,

Ghislaine HAUE

